



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E35141

VALABLE JUSQU'AU 19/09/2027

ÉDITÉ LE

18/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/10/2001

Forme juridique : SARL

Capital : 7 624

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC PAU 2001B00446

Siret : 439 664 822 00046

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 7149717

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7581713904

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7581713904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : THERMIQUE SOLUTIONS

16 RUE JEAN ZAY  
64000 PAU

Téléphone : 05 59 80 82 29

Portable : 07 80 04 40 69

Fax :

Site Internet :

E-mail : contact@thermique-solutions.fr

Responsabilité légale :

GRENIER JULIEN, STEPHANE, CHARLY CO-GÉRANT / CORDIER MARC, JULIEN,  
THIERRY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                                                                         | * Date d'attribution |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique                                                                                   | 20/09/2024           |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 11/04/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                    | Date d'attribution |
|-------------------------------|--------------------|
| o Pompe à chaleur : chauffage | 11/04/2024         |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 11/04/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.